

La Ministre

Bruxelles, le 21 août 2017,

Madame, Monsieur,

Vous habitez dans un logement social du Foyer Schaerbeekois et vous aurez au moins atteint l'âge de 16 ans le 03 mars 2018 ? Alors ce courrier s'adresse à vous !

C'est en mes qualités de Ministre du Logement et de la Qualité de Vie que j'ai l'honneur de m'adresser à vous en vue des prochaines élections du CoCoLo qui seront organisées au sein du Foyer Schaerbeekois<sup>1</sup>. Voilà déjà plus de 10 ans que les CoCoLo ont été créés au sein des sociétés gérantes pour faire vivre et pour intégrer la participation des locataires à des programmes qui vous concernent directement. En effet, qu'il s'agisse de programmes de rénovation, d'entretien, d'aménagements des abords extérieurs de vos immeubles, ou d'installation d'équipements sportifs, collectifs, d'aires de jeux, ou encore de l'organisation d'animations festives voire culturelles, vous avez votre mot à dire !

Disposer d'un CoCoLo au sein de votre SISF, comme vous le lirez dans la brochure que j'ai le plaisir de vous communiquer, c'est vous garantir la possibilité de participer à la vie et aux multiples projets de votre société de logement social. C'est la raison pour laquelle je vous invite à prendre conscience de toute l'importance que j'accorde à l'existence d'un tel dispositif.

Pour disposer d'un CoCoLo, seules deux conditions sont à réunir :

- Disposer de suffisamment de candidatures valables (au minimum 5) et ensuite ;
- avoir suffisamment d'électeurs (au minimum 5% de votants dans votre SISF) pour que les élections soient validées.

Un CoCoLo peut ensuite être mis sur pied avec 5 à 15 candidats désignés pour le représenter,


J'espère que cette brochure éveillera votre intérêt pour le dispositif, et je vous invite dès à présent à en parler à vos proches, vos voisins, vos enfants, pour qu'ensemble vous décidiez de participer au développement des projets de votre SISF.

Enfin, j'attire votre attention sur les 2 dates qu'il convient de retenir pour votre futur CoCoLo :

- Si vous êtes intéressés de devenir un délégué CoCoLo du Foyer Schaerbeekois, votre candidature doit être introduite au plus tard **le 24 octobre 2017** auprès de votre SISF au moyen des formulaires annexés à la brochure ;
- Pour les élections des délégués qui se seront portés candidats, rendez-vous le **03 mars 2018** ! Et permettez-moi d'insister pour que vous soyez présents ce jour-là afin que le nombre minimum d'électeurs soit atteint dans votre SISF.

Il ne me reste plus qu'à vous remercier de votre attention, et à vous souhaiter de beaux projets qui, et c'est mon souhait le plus cher, participeront à davantage de qualité de vie au sein de vos logements.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.



Céline FREMAULT

---

<sup>1</sup> Le 25 mars 2017, des élections ont été organisées au Foyer Schaerbeekois. Il n'y a pas eu 5 % des électeurs qui ont voté. C'est pourquoi la réglementation prévoit que le Foyer Schaerbeekois doit à nouveau organiser des élections.